

CROUS DE PARIS

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine/cuisinier-ère, ouvert au titre des affectataires CROUS DE PARIS et CROUS DE VERSAILLES, session 2026

Le Directeur Général du CROUS DE PARIS,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine/cuisinier-ère, ouvert au titre des affectataires CROUS DE PARIS et CROUS DE VERSAILLES, au titre de l'année 2026 :

Monsieur CHARPENTIER Yann, président, attaché d'administration de l'Etat, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris, Paris.

Madame GENDREAU Caroline, vice-présidente, attachée d'administration de l'Etat, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles, Versailles.

Monsieur GIZA Christophe, expert, assistant ingénieur, Sorbonne Université, Banyuls-Sur-Mer.

Madame CHELKOFF Diane, attachée principale d'administration de l'Etat, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris, Paris.

Madame TUBIANA Julie, contractuelle, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris, Paris.

Monsieur BACHELARD René, suppléant, assistant ingénieur, Centre des œuvres universitaires et scolaires de Versailles, Versailles.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 30 avril 2026

Le Directeur général
du Crous de Paris

Thierry BÉGUÉ